



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'INDRE





Les services de l'État jouent un rôle majeur dans la vie de nos territoires, en lien étroit et quotidien avec de nombreux acteurs publics et privés, au premier rang desquels les collectivités territoriales.

Le présent rapport d'activité rend compte, sans prétendre à l'exhaustivité, de la variété des missions assurées et des actions conduites au service de nos concitoyens, des entreprises et des associations.

2021, pour la deuxième année consécutive, aura été fortement marquée par la lutte contre le Covid-19, avec la généralisation de la vaccination, qui reste la meilleure arme contre la pandémie.

Au-delà de l'action résolue contre la crise sanitaire elle-même, à travers les campagnes de dépistage et de vaccination puis le développement du passe sanitaire, l'État s'est donné les moyens de lutter contre la crise économique et sociale avec le plan de relance et des mesures de soutien sectorielles, il a protégé les entreprises et l'emploi et finalement relancé l'économie, « quoi qu'il en coûte ».

Pour autant, l'État a assuré toutes ses missions essentielles : la sécurité et la protection de tous, le soutien aux plus démunis, l'accompagnement des projets structurants pour développer l'attractivité de nos territoires.

Par ailleurs, dans l'action, les services ont poursuivi leur modernisation : la réforme de l'organisation territoriale de l'État a vu le rattachement au DASEN du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), la création de la direction départementale de l'emploi, du travail, de la solidarité et de la protection des populations (DDETSPP) et la création d'un secrétariat général commun pour réunir les métiers supports de la préfecture, la DDT et la DDETSPP et permettre ainsi à ces services de se consacrer mieux encore à leur cœur de métier, au service des Indriens.

Dans le cadre de la transparence de l'action publique, un baromètre de l'action publique a été mis en ligne. Il permet aux citoyens de suivre l'avancée et les résultats de 43 réformes prioritaires menées par l'État depuis 2017 dans huit domaines essentiels du quotidien : la transition écologique, l'emploi et l'économie, la santé, la famille et le handicap, l'éducation, la sécurité, la culture, les services publics et le logement. Sur chacune de ces politiques, les services de l'État sont comptables de leurs résultats, en toute transparence.

Protéger, accompagner, développer sont les maîtres mots qui ont conduit l'action de l'État dans le département en 2021 : ce rapport d'activité témoigne du professionnalisme et de la capacité d'adaptation des administrations territoriales de l'État et de leurs agents dont l'action est tournée vers un seul but, servir la République et ses valeurs.

Stéphane Bredin,
Préfet de l'Indre

SOMMAIRE

DATES ET FAITS MARQUANTS 2021 _____ pages 1 à 2

L'ÉTAT DANS LA CRISE _____ pages 3 à 8

Gérer la crise sanitaire
Soutenir les entreprises et l'emploi
Soutenir l'économie avec le plan France Relance

L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ DE TOUS _____ pages 9 à 16

Garantir la sécurité de tous au quotidien
Prévenir et secourir les populations
S'engager contre l'insécurité routière
Lutter contre les risques naturels et technologiques
Protéger les consommateurs et réprimer la fraude
Zoom : la lutte contre les violences faites aux femmes



L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ

pages 17 à 22

Favoriser l'insertion des personnes vulnérables
Accéder au logement ou à l'hébergement
Accueillir les étrangers et intégrer les migrants et demandeurs d'asile
Accompagner la vie associative, culturelle et sportive
Œuvrer pour l'égalité des chances
Zoom : le Service national universel (SNU)



L'ÉTAT AU SOUTIEN DE DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

pages 23 à 28

Informar les entreprises et les salariés
Garantir la bonne application du droit du travail
Faciliter l'accès à l'emploi
Soutenir le monde agricole
Zoom : le plan « # 1 jeune 1 solution »



L'ÉTAT POUR UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

pages 29 à 38

Améliorer l'accès à tous les services publics
Accompagner les collectivités territoriales
Améliorer le cadre de vie
Soutenir la transition énergétique
Préserver la qualité de l'environnement et des ressources en eau
Zoom : l'offre « France services »



L'ÉTAT, DES ÉQUIPES AU SERVICE DE TOUS

pages 39 à 40

DATES ET FAITS MARQUANTS 2021

6 janvier : vaccination des soignants au Centre de Soins de Suite et de Réadaptation de Châteauroux

14 janvier : visite officielle de Mme Elisabeth Borne, Ministre du Travail, et M. Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, pour la présentation du dispositif « # 1 jeune 1 solution »

15 janvier : ouverture des centres de vaccination indriens

16 février : hommage aux gendarmes morts en 2020

8 mars : prise de fonction de M. Stéphane Bredin, Préfet de l'Indre

22 mars : visites officielles de M. Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur, dans le cadre du Beauvau de la sécurité et de Mme Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publique, et de M. Joël Giraud, Secrétaire d'État chargé de la Ruralité, à la rencontre des élus et acteurs du territoire

21 avril : visite de l'entreprise Balsan dans le cadre du plan France Relance

28 avril : rencontre avec les gendarmes de Buzançais et opération de contrôle de la vitesse sur la RD 956

20 et 27 juin : élections départementales et régionales

28 juin : conférence de presse « Vacances apprenantes »



30 juin : signature de la convention d'adhésion Petits Villes de Demain des communes de La Châtre et Sainte-Sévère-Sur-Indre

1^{er} juillet : Tour de France, arrivée à Châteauroux

2 août : cérémonie d'hommage aux fusillés du maquis de Dampierre

20 septembre : conférence de presse sur l'insertion des détenus à Reuilly

23 septembre : inauguration de la Maison France Service à la sous-préfecture du Blanc

10 novembre : lancement du Comité départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

29 novembre : signature de la convention « Cité éducative » de Châteauroux

3 décembre : visite officielle M. Marc Fesneau, Ministre des relations avec le Parlement et de la participation citoyenne, à l'assemblée générale de l'AMI puis signature du Contrat de Sécurité Intégrée à Châteauroux

11 décembre : signature du Contrat territorial de relance et de transition écologique pour la communauté de communes du Pays d'Issoudun

Zoom : L'ACTIVITÉ DES RÉSEAUX SOCIAUX



Les tweets et les posts Facebook qui ont obtenu le plus d'audience :

- le 22 mars 2021 signature convention PVD à Déols en présence des Ministres,
- le 23 novembre 2021 retour du port du masque obligatoire.

 **Préfet de l'Indre**    
@Prefet36

 @Prefet36, @RCValdeLoire, @Indre36 et @BanqueDesTerr signent à Déols, une convention #Petites_villes_de_demain en présence de @AdeMontchalin et @JoelGiraud05. 



 Département de l'Indre et 7 autres personnes

12:38 PM · 22 mars 2021 · Twitter for iPhone

 Voir l'activité sur Twitter

10 Retweets 1 Citer le Tweet 36 J'aime

 **Préfet de l'Indre** 
23 novembre 2021 · 

Compte tenu de l'augmentation significative et rapide ces derniers jours du taux d'incidence (125 cas pour 100 000 habitants au 22 novembre), le préfet de l'Indre modifie les conditions de port du masque pour les personnes de 11 ans et plus, par arrêté de ce jour.

Il est rappelé que le port du masque est obligatoire dans les lieux suivants :

- marchés de plein air alimentaires et non alimentaires,
- brocantes, vide-greniers, braderies, marchés de Noël, ventes au déballage... Voir plus



[Afficher les statistiques](#) [Boost indisponible](#)

   167

169 commentaires 1,2 K partages



L'ÉTAT DANS LA CRISE

GÉRER LA CRISE SANITAIRE

L'année 2021 a été marquée par la campagne de vaccination contre la COVID-19.

Les caractéristiques de l'Indre, département rural, étendu, présentant une faible densité démographique et une proportion de personnes âgées importantes (les plus de 60 ans représentent 35 % de la population) ont justifié d'ouvrir d'emblée un nombre important de centres de vaccination pour mailler le territoire.

Les collectivités attachées à la proximité des services publics et appuyées par les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), ont très vite apporté leur soutien à l'organisation de la campagne. **Cela a permis d'ouvrir un réseau de 14 centres de vaccination sur le territoire :**

- **dès le 15 janvier 2021, 8 centres** ont ouverts, deux à Châteauroux (au services de soins de suite et de réadaptation et à la salle Barbillat Touraine/Belle Isle) et au Blanc, Issoudun, Valençay, Neuvy-Saint-Sépulchre, Buzançais et Villedieu-sur-Indre,
- **dès le 18 janvier, 6 autres ont complété** le maillage territorial à Levroux, Vatan, Argenton-sur-Creuse, Saint-Gaultier, Châtillon-sur-Indre et La Châtre.

Pour atteindre un maximum d'usagers, notamment les personnes rencontrant des difficultés ou exprimant des réticences face à la vaccination, **de nombreux dispositifs « allez-vers » ont été mis en place en partenariat** avec la CPAM, le conseil départemental, l'UC-IRSA, le SDIS, les CCAS de Châteauroux et d'Issoudun (dans les quartiers politique de la ville), ainsi qu'une équipe-mobile au bénéfice de communes rurales éloignées. Les populations des quartiers sensibles, les bénéficiaires de l'APA (GIR 1,2,3), les personnes âgées, les personnes handicapées ont été encouragées à se faire vacciner par des informations ciblées et une aide à la mobilité.

Compte tenu de l'impact sanitaire de la crise, la vaccination a été rendue accessible aux mineurs dans les établissements scolaires, en partenariat avec l'éducation nationale, permettant la vaccination de plus de 12 600 adolescents de 12 à 17 ans.

Le très bon niveau de vaccinations dans le département a permis de faire face dans les meilleures conditions possibles, dès novembre 2021, à une 5^e vague sans trop accroître la tension sur le secteur hospitalier.

La stratégie de dépistage mise en place dans le département par le biais des laboratoires, pharmacies et professionnels de santé libéraux et avec la création des centres de dépistages a permis de réaliser **plus de 128 000 tests par mois au pic de la vague** ; comme depuis mars 2020, l'ensemble des acteurs ont répondu présent permettant d'atteindre les taux de vaccination les plus élevés de la région parmi la population adulte, singulièrement les plus vulnérables en EHPAD, puis lors des campagnes successives de rappel.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement qui a reposé sur trois axes « Dépistage – Traçage - Isolement », la **Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement (CTAI) de l'Indre pilotée par le préfet** a permis de prendre en charge à la fois l'accompagnement sanitaire de l'isolement et l'accompagnement social, matériel et psychologique.

Pour suivre la situation des établissements médico-sociaux, dont les EHPAD qui ont été fortement touchés, des réunions hebdomadaires ont été organisées avec l'ARS qui faisaient remonter les difficultés des établissements (ressources humaines, logistique ou protocolaire). Les situations sensibles des certains établissements ont fait l'objet d'échanges avec une cellule dédiée qui les accompagnait dans la gestion des clusters.



SOUTENIR LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État a multiplié les mesures de **soutien aux entreprises** : remboursement accéléré des créances, bienveillance dans le paiement des échéances fiscales, gestion du fonds de solidarité, dispositifs d'accompagnement en matière d'activité partielle, etc.

Si l'année 2021 a vu une reprise d'activité de certains secteurs économiques, le soutien aux entreprises en matière d'activité partielle est resté élevé : ce sont 20,8 M€ qui ont été versés durant l'année; de janvier à juillet, près de 5 000 salariés étaient concernés chaque mois puis entre août et décembre, près de 1 500 par mois.

Si au 31/12/2020, 18 entreprises avaient déposé un accord visant à la mise en place de l'activité partielle longue durée (APLD), ce sont 46 entreprises qui étaient toujours couvertes par ce dispositif au 31/12/2021.

Le déploiement massif de l'activité partielle et la reprise de l'activité économique a permis de limiter le nombre de licenciements économiques. L'Indre enregistre toutefois deux PSE et 152 salariés ont été licenciés pour motif économique par 71 entreprises.

S'agissant des entreprises en difficultés, le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) s'est réuni à 3 reprises en 2021 pour étudier les dossiers des entreprises mises en lumière par le modèle prédictif commun aux administrations membres du CODEFI (DDFIP, URSSAF, DDETSPP) et à la Banque de France.

Les services de la DDFIP et de l'URSSAF ont par ailleurs tenu 2 commissions des chefs de services financiers (CCSF) et assuré le suivi de plusieurs situations individuelles d'entreprises afin de procéder à l'aménagement des plans de règlement des dettes fiscales et sociales (hors parts salariales) pendant la crise sanitaire. Au 31/12/2021, la CCSF avait en gestion 11 plans représentant 346 emplois.

Enfin, le comité de sortie de crise mis en place le 1^{er} juillet 2021 au niveau national s'est réuni à deux reprises en 2021. Pour soutenir les entreprises et l'emploi, ce plan d'accompagnement mobilise l'ensemble des partenaires des entreprises : les administrations, les représentants des professions du chiffre et du droit, les institutions financières, les fédérations d'entreprises, les associations de soutien aux chefs d'entreprises ainsi que les organismes consulaires.



SOUTENIR L'ÉCONOMIE AVEC LE PLAN FRANCE RELANCE

Un accord départemental de relance, déclinaison de l'accord régional de relance sur la période 2021-2022, a été signé par le Préfet et le Président du conseil départemental le 8 mai 2021; sur cette base, 140 M€ ont été engagés selon les trois axes du plan de relance : renforcer la compétitivité, accélérer la transition écologique et renforcer la cohésion territoriale et sociale. Sur ce dernier volet, une enveloppe supplémentaire de 20 k€ a permis d'accompagner le conseil départemental dans le développement du haut débit.

La mobilisation de l'État sur le territoire de l'Indre s'est également manifestée par un soutien accru des opérateurs notamment via les dispositifs mis en œuvre par la Banque des territoires, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ou encore l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) signés tout au long du second semestre 2021 auront vocation à accélérer la mise en œuvre de la relance au plus près des territoires dans les six années qui viennent.

Quelques mesures emblématiques : la reconversion de la friche Balsan à hauteur de 5 M€, 3 451 bénéficiaires de Ma PrimeRénov' représentant 10,7 M€, l'entreprise STEARINERIE DUBOIS à Ciron avec 7 emplois créés et 800 000 € d'aides pour l'investissement industriel sur le territoire, etc.

L'année 2021 a aussi été marquée par le lancement des différents appels à projets relatifs au Plan de relance. C'est plus de 6 M€ qui ont été investis dans le département dans l'accompagnement des filières agricoles, l'adaptation des exploitations et de la forêt au changement climatique, l'ambition portée à la souveraineté, la sécurité alimentaire avec le plan protéines, ainsi que celle des territoires au travers des mesures alimentaires telles que les projets alimentaires territoriaux (PAT)...

Le Plan France Relance a également soutenu de nombreux projets autour de la solidarité (plus de 200 000 €) : soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, aux projets locaux permettant l'accès de tous à des produits frais et de qualité en particulier pour les populations isolées ou modestes et au développement d'actions autour des jardins partagés et collectifs (permaculture, réaménagement de jardins...).

CHIFFRES CLÉS 2021



14 centres de vaccinations

171 743 personnes complètement vaccinées dans l'Indre

128 000 tests réalisés par mois au pic de la vague épidémique

11 plans pour le règlement des dettes fiscales et sociales accordés aux entreprises soit 346 emplois concernés

20,8 M€ versés pour soutenir les entreprises en matière d'activité partielle

5 000 salariés concernés par l'activité partielle chaque mois (de janvier à juillet 2021)

160 M€ engagés dans le département au titre du Plan France Relance





**L'ÉTAT GARANT
DE LA SECURITÉ DE TOUS**

GARANTIR LA SÉCURITÉ DE TOUS AU QUOTIDIEN

La délinquance est en légère hausse en 2021 par rapport à 2019 dans le département : + 6,2 points en zone gendarmerie et + 4,7 points en zone police pour les atteintes aux biens et aux personnes. Cette hausse devra s'analyser sur le long terme après la rupture de l'année 2020 due notamment aux confinements. Une attention toute particulière est apportée à l'évolution des violences intra-familiales, aux trafics de stupéfiants et aux atteintes aux biens.

Dans ce contexte, un contrat de sécurité intégrée (CSI) a été signé le 3 décembre 2021 entre l'État, la collectivité de Châteauroux Métropole et la Procureure de la République. Ce CSI, l'un des tous premiers signés en France, acte la coopération entre les trois parties pour mieux prévenir la délinquance et y répondre de façon coordonnée à l'échelle, à ce stade, de Châteauroux.

La signature du CSI souligne la solidité du partenariat entre l'État et la ville de Châteauroux sur les questions de sécurité. Le ministre de l'Intérieur a marqué symboliquement l'attention de l'État aux problématiques de Châteauroux en y tenant l'un des « Beauvau de la sécurité » déconcentré le 22 mars 2021 où des engagements forts notamment en termes d'effectifs ont été pris : 17 effectifs supplémentaires ont été depuis affectés à la circonscription de sûreté urbaine de Châteauroux, permettant ainsi de renforcer fortement la présence sur la voie publique.

L'approche partenariale avec les élus a été accentuée en 2021 avec la mise en œuvre de l'opération « #PrésentsPourLesElus » en zone gendarmerie incluant le dispositif de consultation et d'amélioration du service, une formation à la gestion des incivilités et le dispositif « immunité cyber ». Pour renforcer la sécurité du quotidien, plusieurs autres dispositifs de prévention de la délinquance sont mis en œuvre, tels les alertes SMS sur la commission de faits de délinquance à destination des élus, des agriculteurs ou des commerçants ou le dispositif de participation citoyenne qui permet des échanges entre la gendarmerie et la population sur la délinquance locale. De nombreux messages de prévention sont également diffusés par les forces de l'ordre.

L'action des forces de l'ordre se décline autour de trois priorités :

- **Les violences intra-familiales** : le travail partenarial est crucial en la matière et l'apport des intervenantes sociales en gendarmerie (ISG) permet de compléter le traitement des situations au-delà du champ strictement pénal dévolu aux gendarmes et policiers. Un plan de formation a été mis en œuvre (préconisation du Grenelle des violences conjugales) et a permis de former les forces de l'ordre de l'ordre à l'accueil des victimes ;
- **La lutte contre l'économie souterraine et les trafics de stupéfiants** dont la répression a été facilitée dès la simple consommation par la création de l'amende forfaitaire délictuelle ;
- **La protection des personnes vulnérables et des professions menacées**, que ce soient les mineurs au-travers des actions de prévention en lien avec les établissements scolaires, les personnes âgées (en particulier face aux escroqueries), les agriculteurs (vois), les professions de santé ou les commerçants, artisans et entreprises (cambriolages).

PRÉVENIR ET SECOURIR LES POPULATIONS

En 2021, les services d'incendie et de secours de l'Indre ont traité 49 500 appels. Ils ont réalisé 14 000 interventions et 22 400 sorties d'engins, soit une activité en hausse respectivement de 6,8 % et de 11 % par rapport à 2020. Le secours à personne représente 75 % des interventions.

Les sapeurs-pompiers sont intervenus pour 901 accidents sur la voie publique, 1 228 incendies et 1 225 opérations diverses (protection des personnes, des biens et de l'environnement ; interventions des équipes spécialisées ; destruction d'hyménoptères...).

Les interventions et faits marquants pour l'année écoulée : **les inondations sur la commune de Bêlâbre, plusieurs incendies** dont un feu de forêt de grande ampleur sur la commune de Oulches, des incendies urbains notamment ceux d'un supermarché à Buzançais et d'un entrepôt rue Ampère à Châteauroux.

S'ENGAGER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans le département de l'Indre, on dénombre 126 accidents de la route en 2021 (dont 97 en zone gendarmerie et 29 en zone police) concernant 153 personnes (12 tués et 141 blessés).

Comme sur le plan national, au niveau départemental les chiffres remarquables de 2020 étaient liés en grande partie aux circonstances sanitaires qui ont limité les déplacements des usagers. Les données 2021 sont en hausse sensible par rapport à 2020 mais restent inférieures à celles enregistrées en 2019. En effet, des périodes de limitation des déplacements ont encore été appliquées en 2021.



De nombreuses actions de prévention intégrées dans le plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) ont été menées dans le département de l'Indre en 2021 comme l'opération « La Route Se Partage » (LRSP) qui vise à favoriser une meilleure cohabitation sur la route entre tous ses usagers.

L'année 2021 a été marquée par le déploiement dans l'Indre du nouveau dispositif de radars embarqués dans des voitures banalisées, dont la gestion a été confiée à des prestataires placés sous le contrôle de la Direction de la sécurité routière au ministère de l'Intérieur. Le préfet de l'Indre a en charge de proposer les itinéraires mensuels de passage de ces véhicules.

En décembre 2021, une réunion de la Commission Départementale de la Sécurité Routière (CDSR) s'est tenue, à la demande du président du conseil départemental, en vue du relèvement de 80 à 90 km/h de six sections de routes départementales, représentant 199,5 km. Depuis 2020, ce sont 418 kms de voies départementales qui sont désormais relevées à 90 km/h, soit 8,40 % du réseau départemental de l'Indre.

D'autres contrôles sont réalisés, comme ceux sur les centres privés agréés en vue du contrôle technique des véhicules légers et des poids lourds. L'UiD DREAL assure la surveillance de ces centres et des contrôleurs qui y sont rattachés : en 2021, 27 opérations de supervision de contrôle technique (8 en 2020) et à la visite approfondie de 3 installations agréées (3 en 2020) ont été réalisées. La surveillance a conduit à la suspension provisoire d'agrément d'un centre de contrôle des véhicules légers et d'un contrôleur.

Dans le cadre de la dématérialisation des demandes de certificats d'immatriculation sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), la préfecture procède à des contrôles relatifs au respect de la réglementation en vigueur concernant l'utilisation du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et accompagne les professionnels du commerce de l'automobile (PCA) habilités. En 2021, 20 % des PCA ont été radiés, soit par manquements graves et/ou répétés, soit par cessation d'activité. Dans le département de l'Indre, au 1^{er} janvier 2022, 162 PCA sont habilités au SIV.

LUTTER CONTRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

En 2021, le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) a été révisé. Il décrit les risques naturels et technologiques auxquels est soumis le département, recense les communes soumises à un ou plusieurs de ces risques, et présente les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter les impacts négatifs.

Après les incendies majeurs de 2019 (1 500 hectares de forêts et terres brûlées), un groupe de travail inter-services piloté par la préfecture s'est constitué pour organiser la prévention des feux de forêt et de lande et anticiper les dispositions à prendre en cas de risque incendie élevé. Un arrêté interdépartemental approuvé le 11 novembre 2021 homologue le lac d'Eguzon comme zone d'écopage pour les avions bombardiers d'eau qui pourraient être mobilisés en cas d'incendie de grande ampleur, dans le département ou dans les départements voisins.

168 cartes de zone d'inondation potentielle (ZIP) ont été diffusées aux 76 collectivités et partenaires concernées par les risques d'inondation liés aux rivières Indre et Creuse. Cet outil d'aide à la décision permet de visualiser la hauteur d'eau par rapport à une station hydrométrique de référence et d'en mesurer son expansion. Organisée par la DDT et le Service de Prévision des Crues de la DREAL, une réunion des collectivités du département de l'Indre a eu lieu en novembre 2021 afin d'améliorer la capitalisation de la connaissance sur les crues et les inondations, et notamment la construction d'un réseau de relevés de laisses et de repères de crue.

Les termites, insectes xylophages, mères et autres champignons lignivores peuvent occasionner des dégâts importants dans les bâtiments. Pour tenter de limiter leur prolifération et prévenir les risques sanitaires dans les bâtiments, des mesures ont été prises pour que les propriétaires ou occupants déclarent leur présence. L'arrêté préfectoral n°36-2021-05-26-00003 délimitant les zonages de 3 communes dans lesquels un risque termites existe a été signé le 26 mai 2021. Concernant la mères, les 12 communes dans lesquelles des cas de mères ont été déclarés ont délibéré pour la prise en compte du risque et la délimitation des zonages.

Le bilan de l'année 2021, pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) suivies par la DREAL :

- 136 visites d'inspections,
- 2 arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter,
- 5 arrêtés préfectoraux de refus ou de rejet d'autorisation d'exploiter,
- 1 arrêté préfectoral d'enregistrement d'installation,
- 20 arrêtés préfectoraux complémentaires,
- 7 arrêtés préfectoraux de mise en demeure,
- 1 arrêté préfectoral de consignation de somme.

L'activité des ICPE a connu une année 2021 importante avec le dépôt de 16 dossiers de demandes d'autorisation environnementale déposés et 9 enquêtes publiques :

- 6 projets éoliens
Par ailleurs, 5 décisions de refus ont été rendues à Sassierges St Germain, Fontenay (Le champ des Vignes), La Chapelle St Laurian, Orsennes et Beaulieu,
- 1 projet de méthaniseur à Lucay le Mâle (ABEV),
- 4 carrières à Bonneuil, Ceaulmont, Villedieu et Gournay avec deux décisions prises à Bonneuil et Gournay,
- 3 concernant des installations agricoles à Heugnes, Feusines et Cléré du Bois,
- 1 concernant les déchets au Blanc,
- 1 concernant les servitudes d'utilité publique à Gournay.

En complément, 6 dossiers soumis à enregistrement ont été déposés (méthanisation, industrie et déchets), 2 décisions prises (méthanisation), 4 consultations publiques organisées et 194 dossiers de déclarations instruits.



PROTÉGER LES CONSOMMATEURS ET RÉPRIMER LA FRAUDE

L'activité de la DDETSPP s'est articulée autour de la protection économique du consommateur et de la sécurité alimentaire et non-alimentaire.

En 2021, 236 visites ont été réalisées par le service de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (CCRF), 5 dossiers contentieux ont été enregistrés dont un procès-verbal concernant une pratique commerciale trompeuse et 27 réponses ont été adressées aux demandes d'information de consommateurs. 101 dossiers ont concerné des enquêtes dont 58 relatifs à la gestion de l'alerte « oxyde d'éthylène dans les aliments », 39 avertissements, ainsi que 2 injonctions ont été rédigés et 59 prélèvements (55 conformes) pour un délai moyen d'analyses de 31 jours.

Au niveau des faits marquants :

- la rédaction d'une fiche de renseignement dont l'exploitation a permis la découverte en flagrant délit d'une fraude de francisation de masques chinois. L'enquête a été menée à son terme par le Service National d'Enquêtes (SNE),
- la gestion de la crise relative à l'oxyde d'éthylène dans certains aliments : crise sans précédent qui a nécessité la vérification de l'effectivité des mesures prises par les professionnels sur le retrait et le rappel des lots concernés,
- la mise en place du service REPONSECONSO depuis le 1^{er} octobre 2021 reprenant à sa charge les réponses à apporter aux consommateurs. L'objectif de la création de cette plateforme est l'harmonisation nationale des réponses faites aux consommateurs.

CHIFFRES CLÉS 2021



+ 6,1 points en zone gendarmerie d'atteintes aux biens et aux personnes par rapport à 2019

+ 4,7 points en zone police d'atteintes aux biens et aux personnes par rapport à 2019

14 000 interventions du SDIS

126 accidents de la route

2 communes reconnues en état de catastrophe naturelle

5 arrêtés préfectoraux de refus ou de rejet d'autorisation d'exploiter en éolien



Zoom : LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le 22 janvier 2021, le nouveau protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes a été signé par le Préfet et les partenaires engagés pour cette cause. Ce document est issu d'un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires du réseau VIF 36 animé par la Sous-préfète du Blanc et la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité. De nombreux outils numériques ont été créés et mis à disposition du réseau VIF 36 (répertoire, plateforme numérique...).

Conformément à la circulaire du 3 septembre 2021, il a été décidé le 10 novembre 2021 dans l'Indre d'installer une nouvelle instance de gouvernance unique en matière de lutte contre les violences conjugales à savoir le comité départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette instance renforce le pilotage territorial pour mieux identifier les leviers, les obstacles et renforcer l'interconnaissance des différents acteurs.

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ



FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, l'État a soutenu des projets à destination des publics vulnérables à hauteur de 300 124 € en appui du Conseil départemental pour prévenir les sorties sèches de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), renforcer la compétence des travailleurs sociaux et soutenir l'insertion des allocataires du RSA. Dans ce même contexte, des aides exceptionnelles aux associations d'aide alimentaire, liées à la crise sanitaire, ont pu être mises en place. Des actions pour les jeunes de moins de 30 ans et les familles monoparentales ont également pu être développées (36 000€).

L'accueil de jour est ouvert matin et après-midi depuis le 3 mai 2021 et des ateliers culinaires à partir des denrées proposées par la Banque alimentaire ont pu être mis en place pour le public précaire depuis septembre 2021.

Sur la période hivernale, l'ouverture du chalet solidaire et la maraude ont été assurées 3 soirs par semaine par la Croix Rouge.

ACCÉDER AU LOGEMENT OU À L'HÉBERGEMENT

176 places d'hébergement d'urgence (HU, Abri de nuit), dont 8 places dans un centre dédié à l'accueil des femmes victimes de violence et 68 places de CHRS. En raison de la crise sanitaire, la mise à l'abri a été inconditionnelle jusqu'en juin 2021, avec une solution d'hébergement systématiquement proposée soit 4 527 nuitées d'hôtel prises en charge.

Dans le cadre du plan national pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, 326 places de logements accompagnés ont été proposées sur le département (pension de famille, résidence accueil, résidence sociale, FJT) dont l'ouverture de 2 nouvelles pensions de familles à Valençay (18 places) et à la Châtre (12 places) et une extension de 3 places au Blanc.

En 2021, il y a eu 98 attributions de logements sociaux en faveur des personnes hébergées dans l'hébergement généraliste et 19 pour des personnes sans abri et habitat de fortune.

Il y a eu 14 dossiers DALO présentés en commission de médiation, dont 3 reconnus prioritaires et urgents.

Par rapport à 2020, il est constaté une hausse des dossiers traités en commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) de 231 à 294 en 2021.

L'État a participé aux commissions d'attributions de logement des 2 bailleurs sociaux soit 332 dossiers traités (+ 44 % par rapport à 2020).

ACCUEILLIR LES ÉTRANGERS ET INTÉGRER LES MIGRANTS ET DEMANDEURS D'ASILE

L'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne a prévu que les ressortissants britanniques installés en France avant le 31 décembre 2020 se voient délivrer un titre de séjour d'une durée fonction de leur date d'installation en France. L'obligation de détention de ce titre initialement fixée au 1^{er} octobre 2021 a été repoussée au 1^{er} janvier 2022. Dans ce cadre, 935 cartes de séjours ont été délivrées en 2021 dans l'Indre. Les ressortissants britanniques entrés en France après le 1^{er} janvier 2021 sont soumis au droit commun et notamment à l'obligation de détenir un visa de long séjour pour pouvoir prétendre à un titre de séjour.

La numérisation des procédures pour les demandes de titres de séjour des étrangers lancée depuis plusieurs années a connu un déploiement significatif en 2021. D'une part, l'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) a intégré en 2021 les autorisations de travail, les passeports talents, les duplicata de titres de séjour, les changements d'adresse ainsi que les titres de séjour visiteur. Suite à la crise sanitaire, l'accueil sur rendez-vous au sein de la préfecture a été généralisé pour un accueil de plus grande qualité des ressortissants étrangers.

En 2021, 1 148 premiers titres de séjour ont été délivrés et 1 319 titres de séjour ont été renouvelés par le préfet de l'Indre.

Concernant la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés (+ 34,33 % par rapport à 2020), le département dispose de 403 place d'hébergement. Un COPIL sur l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés a réuni l'ensemble des partenaires concourant à la politique d'intégration des publics migrants s'est réuni le 23 juin 2021, les enjeux sur les métiers en tension peuvent notamment former des opportunités.

ACCOMPAGNER LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Les bénévoles associatifs voient leur nombre osciller entre 44 000 et 48 000 personnes au sein de 4 500 à 5 000 associations.

En 2021, 6 015 salariés travaillaient pour une association du département et 670 associations employeuses. Ces emplois sont précieux et ne se délocalisent pas. Ils représentent 11,9 % des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département de l'Indre (moyenne France entière : 9,2 %). 60 % des emplois associatifs relèvent du secteur social et s'adressent à des publics fragiles.

L'enveloppe allouée au département au titre du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) a été de 260 592 €, 124 dossiers ont été déposés et 120 associations ont été financées principalement dans le secteur du sport.

Le secteur associatif a poursuivi ses activités pendant la crise sanitaire et a pu compter sur un fort soutien de bénévoles issus notamment de la réserve civique.

Suite à cette crise sanitaire, afin de relancer la dynamique autour de la pratique sportive organisée et d'inciter les plus éloignés de la pratique sportive à se rapprocher d'un club sportif, l'État a mis en place en 2021 le dispositif « Pass'Sport ». Ainsi, une allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant ou jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription au sein d'une structure sportive éligible. Dans l'Indre, ce dispositif a bénéficié à 3 256 pratiquants sportifs auprès de 229 structures pour une allocation totale de 162 800 €.

ŒUVRER POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

En 2021, les différents appels à projets de l'État au profit des quartiers, accompagnés par la DDETSPP et le Délégué du Préfet à la politique de la ville, ont permis de soutenir les habitants et les acteurs particulièrement touchés par la crise sanitaire. Cette période si particulière a également fait émerger des volontés de nouvelles formes de travail collaboratif.

A Châteauroux, cet élan se caractérise notamment par l'attribution du label « cité éducative » pour le quartier Saint Jean / Saint Jacques.

A Issoudun, l'État a apporté ses compétences pour développer un projet éducatif global et des actions culturelles au bénéfice des habitants.

Pour les deux collectivités, l'État a accompagné le renouvellement des conseils citoyens et contribue à la valorisation de leur rôle dans les contrats de ville.

Outre les efforts visibles du NPNRU pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers, il convient d'activer sans relâche les leviers existants, spécifiques ou de droit commun, dans les champs de l'emploi, de l'insertion, de la transition écologique, de l'accès aux services, à la culture et aux loisirs.

En 2021, l'État a consacré 564 804 € de crédits spécifiques pour accompagner les publics résidant dans les quartiers politique de la ville :

- 200 000 € pour le Dispositif de Réussite Educative de Châteauroux,
- 110 000 € pour la Cité Educative (ensemble d'acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers visant à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire),
- 146 000 € pour le Contrat de Ville de Châteauroux (59 actions),
- 34 000 € pour le Contrat de Ville d'Issoudun (22 actions),
- 50 000 € Quartiers d'été (dispositif permettant une programmation estivale dans les quartiers) : 13 actions pour Châteauroux et 2 actions pour Issoudun,
- 17 804 € Quartiers Solidaires Jeunes (dispositif pour des actions en faveur des publics jeunes de 0 à 25 ans dans les champs d'intervention suivants : continuité éducative, sport, culture, santé mentale, insertion professionnelle...) : 2 actions Châteauroux et 1 action Issoudun,
- 7 000 € Cordées de la Réussite du Collège Rosa Parks.

Lancé à l'été 2020, en raison de la crise sanitaire et de son impact sur la continuité éducative des jeunes, le dispositif « Vacances Apprenantes / Colos Apprenantes » vise à développer sur les territoires une offre pédagogique qualitative adaptée pendant les périodes de vacances scolaires. Les organisateurs de colonies de vacances (associations, collectivités, structures privées, comités d'entreprises) ainsi labellisés proposent des formules de séjours associant un renforcement des apprentissages et des activités de loisirs autour du sport, de la culture ou du développement durable. L'État accompagne ainsi les organisateurs ou les familles avec une aide financière pouvant aller jusqu'à 100 % du prix du séjour. En 2021, dans le département de l'Indre : **18 organisateurs ont obtenu le label « colos apprenantes », 409 enfants ont bénéficié du dispositif et 103 500 € ont été mobilisés par l'État, entre juillet et novembre.**

Fruit d'un partenariat entre l'Éducation nationale, l'ARS, l'association ADAPEI 36 et la ville de Châteauroux, l'Unité d'enseignement en élémentaire autisme initiée toute fin 2020 à l'école élémentaire Montaigne de Châteauroux a pris son essor tout au long de l'année 2021. Cette création s'inscrit dans le cadre du 4ème plan autisme "Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement" (2018-2022). Elle fait suite à une première unité d'enseignement maternelle qui avait été installée en septembre 2016 dans le contexte du 3^e plan autisme (2013-2018) au sein de l'école maternelle Jean Zay à Châteauroux. Ces deux unités d'enseignement sont portées par l'association ADAPEI 36. Encadrés par une enseignante spécialisée et une AESH collective en ce qui concerne le personnel Éducation nationale et par un accompagnant éducatif et social et d'un éducateur spécialisé à mi-temps en ce qui concerne le personnel médico-social, huit élèves âgés entre 6 et 12 ans sont actuellement accueillis. Quatre d'entre eux commencent des inclusions dans l'une des 6 classes de l'école. En novembre 2021, un premier bilan positif de fonctionnement et d'évolution pour ces enfants a été dressé. Malgré le contexte sanitaire qui a imposé, depuis sa création, de fortes contraintes organisationnelles, cette unité permet une véritable inclusion sociale des élèves et des progrès sont constatés pour chacun d'entre eux.

CHIFFRES CLÉS 2021



326 places de logements accompagnés dans le cadre du plan national pour le Logement d'abord

176 places d'hébergement d'urgence

332 dossiers traités en commissions d'attributions de logements sociaux

403 places d'hébergement pour la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés

8 élèves accueillis au sein de la première unité d'enseignement élémentaire autisme

110 jeunes concernés par la première édition du SNU



Zoom : LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL - 1^{ère} ÉDITION EN 2021

Le service national universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalités de :

- faire vivre les valeurs républicaines,
- renforcer la cohésion nationale,
- développer une culture de l'engagement,
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le premier séjour de cohésion du SNU s'est déroulé dans l'Indre du 20 juin au 2 juillet 2021 au Lycée agricole Naturapolis de Châteauroux. Il a concerné 110 jeunes volontaires issus des 5 autres départements de la région Centre-Val-de-Loire.

Le SNU s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant.

Le séjour a été organisé avec une équipe de 25 encadrants, issus de différents milieux (étudiants, administration pénitentiaire, pompier, enseignants...), présents 24h sur 24.

De nombreux partenaires institutionnels ont été associés au projet afin d'animer différentes séquences thématiques : activités physiques, sportives et de cohésion, citoyenneté et institutions nationales et européennes, culture, développement durable et transition écologique et solidaires...

L'ÉTAT AU SOUTIEN DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



INFORMER LES ENTREPRISES ET LES SALARIÉS

Le service de renseignement en droit du travail a été fortement sollicité. La crise sanitaire a généré des sollicitations nombreuses portant sur l'activité partielle, les protocoles sanitaires, l'impact des mesures de confinement sur la poursuite des activités professionnelles.

Le service a ainsi pris en charge 7 100 questions posées par le public (8 150 demandes traitées en 2020) dont 93 % par téléphone.

GARANTIR LA BONNE APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL

Six inspecteurs et contrôleurs du travail, répartis sur le territoire, sont assistés par une cellule régionale plus spécialement chargée de la lutte contre le travail dissimulé sous toutes ses formes (URACTI). Durant l'année, ce sont 1 050 interventions auprès des entreprises (dont 520 contrôles) qui ont été réalisées.

L'action de l'inspection du travail a été orientée en 2021 sur les questions suscitées par la crise sanitaire et son impact sur l'activité économique des entreprises ainsi que sur les priorités ministérielles suivantes : prévention des chutes de hauteur, prévention de l'exposition à l'amiante, lutte contre le travail illégal et contre la fraude au détachement, égalité professionnelle, contrôle des sites classés SEVESO ou ICPE.

FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI

En 2021, les structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) ont employé 1 209 salariés (327 ETP) et ont bénéficié d'un soutien au titre des aides aux postes de plus de 4 M€ de la part de l'État, auquel il faut ajouter un cofinancement du conseil départemental de près d'1 M€.

En 2021 l'État a maintenu un soutien massif au secteur de l'IAE avec la mise en place de mesures destinées à déployer des projets de développement et surtout d'accentuer les recrutements dans ce secteur essentiel pour le retour à l'emploi des publics les plus fragiles.

Les structures de l'IAE de l'Indre, qui ont bénéficié des dispositifs de l'activité partielle comme toute structure employeuse, ont également perçu un soutien important du FDI (Fonds de Développement de l'Inclusion) de 380 k€ afin d'accompagner leurs projets : structuration, investissements, recrutements... À ce titre, la DDETSPP a accompagné de façon significative la création d'une nouvelle entreprise d'insertion, HORIZON, qui va œuvrer dans le secteur innovant de l'aquaponie et s'est installée sur un secteur quasi-dépourvu de structures d'insertion, à Chabris.





Dans le contexte de la situation sanitaire, l'État a prolongé en 2021 le soutien aux entreprises adaptées en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés : 80 k€ ont été attribués à deux entreprises adaptées au titre de développement de projets, à quoi s'ajoute le financement des aides au poste à hauteur de 2,5 M€.

De même d'importants moyens ont été déployés pour financer les contrats aidés dans le secteur marchand et non marchand avec une mobilisation forte envers le public jeune.

L'État a également participé à de nombreuses actions partenariales pour répondre aux tensions sur le marché du travail et aux besoins de compétences de certains secteurs d'activité.

Les difficultés de recrutement des services à la personne sont notoires ; des travaux partenariaux – CD, POLE EMPLOI, DDETSPP – ont permis la réalisation d'ateliers ouverts aux structures employeuses afin d'améliorer leur connaissance des outils mobilisables et d'en imaginer l'adaptation nécessaire à leurs besoins. Ces ateliers, intitulés « les Rv mensuels de l'aide à domicile » se sont déroulés au 2nd semestre 2021. Dans la continuité, un forum de l'aide à domicile ouvert aux élus pour les informer sur l'ensemble des dispositifs mobilisables, suivi l'après-midi d'un job dating employeurs-demandeurs d'emploi, s'est tenu.

L'action menée dans le cadre du CODEVE (Comité de développement de l'emploi) de Châteauroux, visant à faciliter les recrutements dans les centres de contacts s'est focalisée sur la construction d'une campagne de communication commune qui sera à disposition des employeurs de ce secteur.

SOUTENIR LE MONDE AGRICOLE

L'agriculture indrienne exploite encore 67 % de la surface du département mais fait face à de nombreux défis. L'enjeu de la reprise des exploitations agricoles, et donc du devenir du foncier, a été confirmé lors du recensement 2020 qui indique que d'ici 10 ans il faudra renouveler 1/4 des générations d'exploitants agricoles.

La surface agricole inscrite en agriculture biologique s'élève à 13 866 ha (3 % de la SAU). Les exploitations s'engagent préférentiellement dans les dispositifs MAEC.

En 2021, les aides dans le cadre de la crise sanitaire se sont élevées à 626 800 €.

L'épisode de gel d'avril 2021 a mobilisé les services de l'Etat pour permettre la reconnaissance en calamités agricoles des filières arboricoles, viticoles et apicoles. En plus du fonds d'urgence gel (70 000 €), chaque filière a fait l'objet d'une expertise dont les indemnisations se sont engagées fin 2021.

Les dégâts sur cultures et prairies sont majoritairement dûs aux sangliers. Signe d'une expansion de ces dégâts, la révision des zones sensibles a été élargie à 65 communes pour la campagne cynégétique 2020-2021 alors que le département comptait 28 points noirs à la signature du Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC). La régulation de cette population reste primordiale pour retrouver un équilibre en terme agricole et forestier, ainsi qu'en terme de sécurité civile et sanitaire (risque de peste porcine africaine). En 2021, il a été recensé 1 M€ d'euros de dégâts réalisés par les sangliers sur les cultures et prairies ; 10 000 sangliers ont été tués.

CHIFFRES CLÉS 2021



7 100 questions posées par le public au service de renseignement en droit du travail

1 050 interventions de l'inspection du travail

4 M€ pour le développement des structures de l'IAE

19,5 M€ de moyens financiers alloués en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle

1,7 M€ pour le fonctionnement des missions locales indriennes

0,63 M€ d'aides agricoles dans le cadre de la covid



À chacun sa solution.

1jeune1solution.gouv.fr



Zoom : LE PLAN « # 1 JEUNE 1 SOLUTION »

Le plan « # 1 jeune 1 solution » est un axe essentiel de la politique gouvernementale en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes. Les services de l'État (DDETSPP) ont travaillé avec l'ensemble des partenaires afin que ce plan se déploie de la meilleure façon possible sur le territoire. Installé le 29 avril 2021, le Comité de pilotage s'est réuni tous les mois jusqu'à décembre 2021.

Un travail a été engagé avec les missions locales afin d'anticiper au mieux la mise en place de l'obligation de formation pour les 16-18 ans. Une communication à destination de l'ensemble des parties prenantes a permis de faire connaître les opportunités offertes par ce plan, que ce soit en matière de soutien à l'apprentissage, d'aides à l'embauche ou des différents contrats aidés qui ont été mis en place afin de permettre à chacun de pouvoir s'insérer.

L'État a participé à hauteur de 1,7 M€ au fonctionnement des missions locales de l'Indre. Des actions portant sur la remobilisation des jeunes en rupture (décrocheurs...) vers les différents outils d'accompagnement existants ont été menées en 2021 en zone rurale et urbaine.



**L'ÉTAT
POUR UN AMÉNAGEMENT
ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DU TERRITOIRE**

AMÉLIORER L'ACCÈS À TOUS LES SERVICES PUBLICS

Dans le cadre du plan « Action publique 2022 : pour une transformation du service public », de nombreuses procédures administratives sont simplifiées et proposées aux usagers en dématérialisé dans une logique d'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Deux exemples emblématiques en 2021 :

- la dématérialisation de la procédure d'autorisation environnementale associée à l'application Guichet Unique Numérique de l'environnement dite GUNenv. Les pétitionnaires télétransmettent désormais leur dossier de demande d'autorisation environnementale (IOTA ou ICPE) via le site service-public. Ce service de téléprocédure est accessible 24h/24, 7j/7, le déplacement au guichet n'est plus nécessaire,
- la mise en œuvre du traitement automatisé du FCTVA via l'application « Alice » pour la métropole, les communautés de communes et les communes nouvelles. Les autres collectivités locales auront prochainement accès à ce service simplifié et en ligne.

Au niveau de l'accès aux soins, les contrats locaux de santé (CLS) sont déployés pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Un CLS permet de créer des synergies afin de mieux répondre aux enjeux de santé sur un territoire; il est conclu pour une durée de 3 à 5 ans et renouvelable après évaluation probante.

5 CLS couvrent le département dont 3 ont été renouvelés en 2021 :

- CLS de Châteauroux-métropole (14 communes – 76 000 habitants), CLS de troisième génération signé le 21 septembre 2021 ;
- CLS du Parc Naturel Régional de la Brenne (51 communes – 32 688 habitants), CLS de seconde génération signé le 08 novembre 2021 ;
- CLS du Pays du Valençay en Berry (51 communes – 32 000 habitants), CLS de seconde génération signé le 29 septembre 2021.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En 2021, 7 CRTE ont été signés soit l'ensemble du territoire indrien couvert. Nouvelle relation de travail entre l'État, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs locaux, ces contrats répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion sociale. **A court terme, les CRTE ont vocation à participer activement à la réussite de France Relance et France 2030, les plans de transformation économique et écologique de la France. A plus long terme, ces contrats permettront d'accélérer les dynamiques de transformations à l'œuvre dans tous les territoires dans les six prochaines années et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants.**

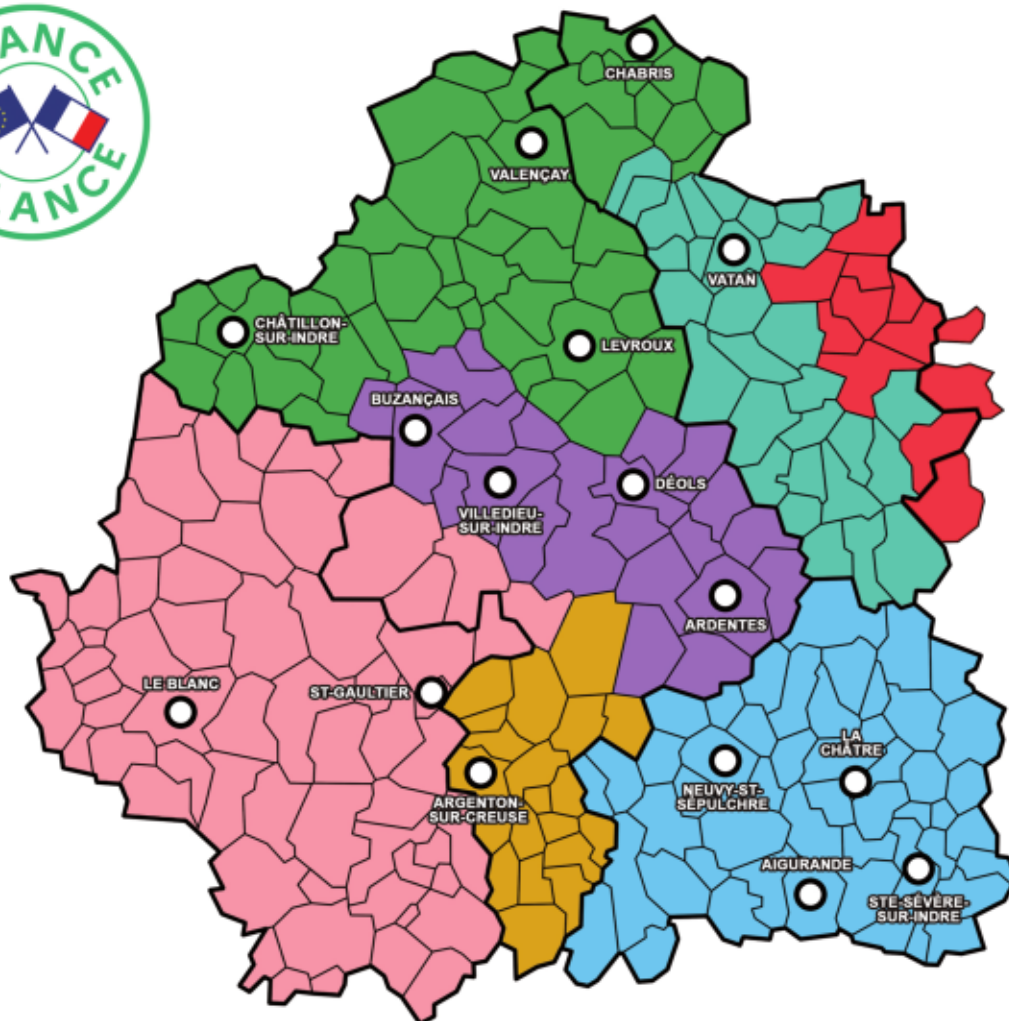
En associant étroitement les collectivités locales, les services de l'Etat ont non seulement œuvré pour renforcer l'attractivité des territoires avec la signature de ces 7 CRTE mais également pour soutenir les projets de revitalisation avec la signature des 16 conventions Petites villes de demain (PVD) afin d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours. L'État a apporté une aide à l'ingénierie, notamment par le financement de postes de chef de projet, dès le début des contractualisations.

L'accompagnement des collectivités dans des trajectoires dynamiques se retrouve également dans l'élaboration des documents d'urbanisme. L'année 2021 a vu l'aboutissement du SCoT du Pays de la Châtre en Berry, du PLUi de la Communauté de communes Val de Creuse et l'engagement du PLUi du Châtillonnais. Châteauroux métropole a initié une modification simplifiée de son PLUi. Un nouvel EPCI a pris la compétence en matière de planification des documents d'urbanisme, la communauté de communes de la région de Levroux.

L'Etat réalise différents transferts financiers à destination des collectivités :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée en 2021 aux communes de l'Indre s'est élevée à 50 302 461 €, en augmentation de 0,25 % par rapport à 2020 (+ 124 024 €). Si 128 communes (soit 53,11 %) du département ont enregistré une baisse de leur DGF entre 2020 et 2021, seulement 59 (soit 24,48 %) ont enregistré une baisse supérieure à 2 %. Dans le même temps, 58 communes (soit 24,07 %) ont connu une hausse comprise entre 0 et 2 % et 8 (soit 3,32 %) une hausse supérieure à 15 %. La DGF de la communauté d'agglomération et des communautés de communes a diminué de 0,88 % entre 2020 et 2021 passant de 16 143 049 € à 16 020 739 €,
- les recettes fiscales, dotations et compensations de l'État au département ont diminué de 5 814 046 €, passant de 96 827 193 € en 2020 à 91 013 147 € en 2021. Toutefois, cette baisse est due à la suppression de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont la compensation n'aura lieu qu'en 2022 par l'attribution d'une fraction de la TVA. La réintégration de cette recette fiscale permet de constater une légère hausse des contributions de l'État au département,
- le FCTVA, fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement, représente 19 904 382 € en 2021 contre 19 739 235 € en 2020, soit une hausse de 0,84 %,
- les subventions d'équipement pour les investissements des collectivités locales ont, encore cette année, fait l'objet d'un cofinancement important de l'État, plus de 18,3 M€ de dotations ont été versées aux collectivités (en hausse de 18,55 % par rapport à 2020) dont 10,7 M€ de DETR, 2,4 M€ de DSIL RT, 1,9 M€ de DSIL exceptionnelle, 1,4 M€ de DSIL classique, 2 M€ de FNADT.

LES 7 CRTE DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE ET LES 16 CONVENTIONS PETITES VILLES DE DEMAIN



- CRTE du **PAYS DE VALENÇAY EN BERRY**
 - CRTE de la communauté de communes **CHAMPAGNE BOISCHAUX**
 - CRTE du **PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE**
 - CRTE de la communauté de communes **DU PAYS D'ISSOUDUN**
- CRTE de la communauté de communes **ÉGUZON - ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE**
 - CRTE du **PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY**
 - CRTE du **PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNÉ**
 - **Petites villes de demain (PVD)**

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Grâce aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et dans le cadre des priorités d'intervention définies par le gouvernement à savoir la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre les fractures territoriales à travers les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, la lutte contre les fractures sociales et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, 3 662 logements ont été améliorés dans l'Indre en 2021.

Les subventions mobilisées par la délégation locale de l'Anah se sont élevées à 5,7 M€ d'engagement pour 836 logements, soit un coût moyen de subvention par dossier de 6 818 €. A cela s'ajoute l'investissement de l'Anah via Ma Prime Rénov qui représente un coût total de plus de 8,7 millions €, soit 3 078 € par logement en moyenne.

Le PIG en faveur de l'adaptabilité et la mise au norme d'adaptabilité des logements privés occupés par des personnes âgées ou handicapées du département de l'Indre (PIG autonomie), porté par le Conseil départemental, existe depuis 2005 et a été reconduit déjà à quatre reprises car il correspond à un besoin avéré pour le territoire.

Il permet de déployer efficacement l'aide « Habiter facile » de l'Anah en mettant autour de la table l'ensemble des financeurs participant au subventionnement des travaux (Action Logement, collectivités, caisses de retraite, ...), avec l'animation du Conseil départemental.

Le PIG autonomie permet de réaliser des travaux d'adaptation et de mise en accessibilité du logement pour se maintenir à domicile le plus longtemps possible.

Au 31 décembre 2021, l'Anah a agréé 337 dossiers autonomie pour un montant total de subvention 880 537€.

Dans un secteur du logement globalement détendu, la production de logements neufs est dimensionnée pour répondre aux nouveaux besoins des populations, et permet d'offrir des logements de qualité. Pour 2021, l'État a financé la construction de 121 logements sociaux (24 PLAI, 49 PLUS et 48 PLS), pour un montant de 220 600 € d'aides directes, complétées par des aides indirectes (exonération de TFPB pendant 25 ans, TVA à taux réduit).

Dans les zones rurales de Centre-Val de Loire, la vacance des logements est un constat préoccupant. Ainsi, en 2021, la DDT 36 a été chargée du pilotage d'une étude, pour le compte des 6 DDT, comprenant :

- l'établissement d'un document (Livre Blanc) présentant les caractéristiques de la vacance et listant les méthodes et outils susceptibles d'être mobilisés pour sa résorption.
- 2 ateliers participatifs de mise en application des préconisations dans 2 communes rurales de l'Indre (Cluis et Prissac).

Les documents numériques ainsi qu'un film sont consultables sur le site internet de la DREAL.

Une opération de résorption de l'habitat indigne est engagée en lien avec le PDLHI, la DDT, et le CCAS de Châteauroux Métropole pour permettre un financement des actions de relogement des familles.

Sur l'habitat-logement, les services de l'Etat ont également accompagné en 2021 la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) avec la signature de l'avenant n°1, qui a contractualisé l'ensemble du programme de renouvellement urbain du quartier St Jean-St Jacques de Châteauroux. Après Beaulieu, ce quartier commence sa mutation : démolitions des grandes tours, réorganisation des équipements publics, logements réhabilités ou neufs. Avec près de 145 millions d'euros d'investissement, ce vaste chantier va permettre un soutien actif à l'activité économique de l'agglomération.

A Issoudun, l'OPHAC de l'Indre a démarré les travaux de construction d'une maison solaire et solidaire en novembre 2021 : cette opération bénéficie d'une autorisation de pré-conventionnement avec démarrage anticipé au titre du NPNRU.

Dans le domaine, le département compte le plus grand nombre de baignade (15) de la région. Si les résultats microbiologiques sont satisfaisants, des mesures de prévention nécessitent d'être prises chaque année face au développement des cyanobactéries. Ainsi, un site de baignade a connu une fermeture au cours de l'été 2021.

Au niveau de la qualité de l'air intérieur, 33 communes de l'Indre sont classées en zone 3, à potentiel radon significatif et 8 en zone 2, à potentiel radon faible avec risque de transfert. Une sensibilisation des élus des communes classées en zone 3 sur les risques sanitaires liés au radon a été menée, afin de poursuivre en 2022 le déploiement des kits de mesurage dans les habitations.



SOUTENIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Instance de gouvernance, le pôle Transition Énergétique piloté par la DDT a pour objet l'examen partagé des projets relatifs à la transition énergétique, ceci le plus en amont possible afin d'accompagner le porteur de projet et anticiper les difficultés administratives et réglementaires éventuelles. Ce comité n'a pas vocation à instruire et prendre une décision sur les dossiers présentés. En 2021, et malgré la pandémie, il s'est réuni 9 fois pour étudier 20 projets EnR (14 dossiers éoliens et 6 dossiers de parcs photovoltaïques) en se voulant le plus opérationnel possible. Le fonctionnement de cette instance en transversale avec l'ensemble des services de l'État (DREAL, Udap, DDETSPP, préfecture), du Conseil départemental et du SDEi est bien installée et reconnue des développeurs.

Les conséquences du changement climatique sont d'ores et déjà visibles : canicules, incendies, sécheresse, biodiversité, agriculture... La stratégie pour faire face au changement climatique repose sur deux leviers complémentaires : l'atténuation de nos émissions et l'adaptation pour se préparer collectivement et préparer le territoire.

Depuis 2020, l'Etat et le Département travaillent sur l'instauration à l'échelle du territoire d'une gouvernance sur l'adaptation au changement climatique par l'élaboration d'une stratégie départementale opérationnelle pour mieux se préparer à ces nouvelles conditions environnementales, climatiques et sociétales.

Un projet pédagogique de recherche prospective a été lancé depuis 2021 sur le territoire de la Brenne devant répondre à quelques interrogations : quels impacts sur la ressource en eau, l'agriculture, les paysages, les bourgs ? Avec l'implication des étudiants de l'école de Blois, des chercheurs d'AgroCampus Ouest (Angers), d'un stagiaire agronome, des techniciens et élus du Parc et des partenaires, c'est une démarche inédite et prospective de territorialisation des enjeux climat.

Au 31 décembre 2021, la situation des parcs éoliens est la suivante :

- 21 parcs en activité dont 1 parc mis en service en 2021,
- 9 parcs autorisés non mis en service,
- 6 parcs en cours d'instruction.

La puissance « éolienne » raccordée en 2021 dans le département est de 26,4 MW, pour une puissance totale raccordée de 298 MW.

Concernant le **photovoltaïque**, on dénombre 1 lauréat aux appels d'offres solaire au sol et 7 lauréats aux appels d'offres solaire sur toiture en 2021 pour une puissance totale de 7,5 MWc.

La puissance raccordée pour le photovoltaïque en 2021 dans le département est de 65,2 MW.

Concernant les paiements des actions des **Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)**, 3,42 M€ ont été versés dans l'Indre.



PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES EN EAU

Les services de l'Etat portent la nécessité de réduire la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, à travers les avis donnés pour les documents de planification urbaine, en intégrant mieux certaines politiques publiques nationales comme le « zéro artificialisation nette » (ZAN), la lutte contre la vacance de logements et les friches urbaines, l'accueil planifié de nouvelles capacités d'énergie renouvelables, la mobilité durable, ou les problématiques de ressource en eau. La promulgation de la loi climat et résilience en août 2021 a confirmé le principe de la mise en oeuvre progressive du ZAN.

L'année 2021 a été relativement clémente, d'un point de vue météorologique et hydrologique : aucun arrêté de restriction des usages de l'eau n'a été pris. L'observatoire des ressources en eau s'est néanmoins réuni 9 fois. Avec le changement climatique et les sécheresses qui s'aggravent ces dernières années, les services de l'Etat travaillent à définir un nouveau cadre de réflexion et d'actions sur la gestion de l'eau, en créant un dialogue local autour des enjeux suivants : besoins, disponibilités et équilibres à préserver.

La promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales est également une action phare qui permet un retour de l'eau à la terre en supprimant les coûts d'assainissement et une infiltration bénéfique d'un point de vue écologique. 2021 a vu se concrétiser le premier projet du département en matière de réutilisation des eaux traitées. Le golf de Villedieu-sur-Indre sera partiellement arrosé à partir des eaux traitées par la STEP de la commune.

La DDT, le Conseil départemental et l'agence de l'eau Loire-Bretagne ont l'habitude de mener un travail collégial en matière d'assainissement par le biais du service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE). Ce service du Conseil départemental subventionné par l'AELB conseille les maîtres d'ouvrage et exploitants de stations d'épuration. Dans le cadre de la crise sanitaire, des solutions ont notamment été trouvées pour traiter les boues non hygiénisées qui ne pouvaient pas être épandues sur sols agricoles.

Au travers des opérations de reconquête de la continuité écologique, l'Etat concoure à la préservation des espèces migratrices qui caractérisent certains cours d'eau d'importance comme la Creuse. La conciliation du développement de la production hydroélectrique et de la continuité écologique est un défi majeur. L'aménagement du seuil de l'abbaye de Fontgombault a nécessité deux années de travail, qui se sont terminées par la mise en service de l'ouvrage en 2021. Cette opération d'envergure montre que la restauration de la continuité écologique est possible, au prix d'un fort engagement des services de l'État, ainsi que du pétitionnaire.

Le suivi des milieux s'effectue en majeure partie par le prisme Natura 2000, sur quelques grands sites comme la Brenne, la vallée de l'Indre, le plateau de Chabris.

Le suivi des espèces est réalisé au cas par cas en fonction des projets menés sur le territoire et de leur impact sur les espèces protégées. La gestion des cormorans requiert toutefois une attention particulière, avec la gestion de dérogation à la destruction de cette espèce protégée pour motifs économiques.

CHIFFRES CLÉS 2021



21 France services labellisées

7 CRTE signés

16 conventions PVD

19,9 M€ de FCTVA

21 parcs éoliens en activité

18,3 M€ de subventions d'équipement

21 312 demandes ont été exprimées au sein du réseau France services

50,3 M€ de DGF des communes et EPCI à fiscalité propre

8,7 M€ de fonds Anah pour Ma Prime Rénov



Zoom : L'OFFRE « FRANCE SERVICES »

Dans un département rural comme l'Indre, l'accès aux services publics constitue un enjeu fort de cohésion sociale et territoriale.

En complément du déploiement des démarches numériques, 2021 a permis de consolider le réseau des France Services avec 15 espaces labellisés permettant de proposer des guichets physiques d'accueil de proximité sur le territoire indrien garantissant l'accès à un socle minimum de 9 services publics nationaux. L'objectif de 24 France services sur le département devrait être atteint fin 2022.

En 2021, 21 312 demandes ont été exprimées au sein du réseau ; plus de 11 000 se sont traduites par un accompagnement individuel réalisé par un agent France services, soulignant le besoin d'accompagnement de la population.

La crise sanitaire a souligné l'importance d'une offre de services publics ancrée sur le territoire pour être au plus près des usagers et créer un contact afin d'assurer un accès aux droits. Les guichets France services se sont adaptés aux conditions de travail imposées par la crise covid en protégeant usagers et agents.

L'amélioration continue de la qualité de service est au cœur du programme France services notamment au niveau de la formation délivrée aux agents pour répondre aux besoins des usagers et des indicateurs de suivi d'activité retenus permettant d'objectiver la situation et de réajuster si besoin. Cette démarche permet, in fine, de renforcer la relation de confiance entre les usagers et les administrations.

L'ÉTAT, DES ÉQUIPES AU SERVICE DE TOUS

PRÉFECTURE



STÉPHANE BREDIN
Préfet de l'Indre



STÉPHANE SINAGOGA
Secrétaire Général
de la préfecture
Sous-Préfet
de Châteauroux



SABRINA LADOIRE
Sous-Préfète
d'Issoudun et La Châtre



ÉLISE TAMIL
Sous-Préfet
du Blanc



CÉLINE BURES
Directrice
des services du cabinet

SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET SECOURS



EDOUARD MALIS
Directeur Départemental
de la Sécurité Publique



LAURENT TEXIER
Commandant du Groupement
de Gendarmerie Départementale



STÉPHANE CALIMACHE
Directeur du Service Départemental
d'Incendie et de Secours

DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET UNITÉS TERRITORIALES



MARYVONNE DESBOIS
Directrice Départementale
des Finances Publiques



JEAN-PAUL OBELLIANNE
Directeur Académique
des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale



VIVIANE DUPUY-CHRISTOPHE
Directrice Départementale
de l'Emploi, du Travail,
de la Solidarité et
de la Protection des Populations



RIK VANDERERVEN
Directeur Départemental
des Territoires



GERHARD SCHELLER
Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine



DOMINIQUE HARDY
Délégué départemental
de l'Agence Régionale de
Santé Centre Val de Loire



FRANTZ ROY
Directeur du service départemental
de l'Office National
des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre



BERNARD DESSERPRIX
Chef de l'Unité Interdépartementale
de la Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



LUCIE DORSY
Directrice
des Archives Départementales

Glossaire des sigles et acronymes

ABF - Architecte des bâtiments de France
ADAPEI - Association départementale de parents et d'amis de personnes handicapées mentales
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANAH - Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANRU - Agence nationale de la rénovation urbaine
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés
ARS - Agence régionale de santé
ASE - Aide sociale à l'enfance
CCAPEX - Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CCAS - Centre communal d'action sociale
CCH - Code de la construction et de l'habitation
CCRF - Consommation, concurrence et répression des fraudes
CLS - Contrat local de santé
COPIL - Comité de pilotage
CPAM - Caisse primaire d'assurance maladie
CRTE - Contrat territorial de relance et de transition écologique
CSI - Contrat de sécurité intégrée
DALO - Droit au logement opposable
DDETSPP - Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations
DDFIP - Direction départementale des finances publiques
DDMR - Dossier départemental des risques majeurs
DDT - Direction départementale des territoires
DGF - Dotation globale de fonctionnement
DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EHPAD - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI - Etablissement public de coopération intercommunale
FCTVA - Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée
HU - Hébergement d'urgence
IAE - Insertion par l'activité économique
ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement
MAEC - Mesures agro-environnementales et climatiques
PAT - Projet alimentaire territorial
PLUi - Plan local d'urbanisme intercommunal
PVD - Petites villes de demain
QPV - Quartiers prioritaires de la politique de la ville
RSA - Revenu de solidarité active
SDIS - Service départemental d'incendie et de secours
SNSM - Société nationale de sauvetage en mer
SNU - Service national universel
UC - IRSA - Union des caisses - Institut régional pour la santé
UDAP - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
UID DREAL - Unité interdépartementale de la direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
VIF - Violences intra-familiales
ZAN - Zéro artificialisation nette
ZIP - Zone d'inondation potentielle

Directeur de la publication : Stéphane BREDIN
Rédacteur en chef : Coraline BOUCHEREAU
Rédaction / photographie / conception : les services de l'Etat dans l'Indre



ÉLECTIONS
DÉPARTEMENTALES



20 et 27 juin
2021



Préfecture de l'Indre

Place de la Victoire et des Alliés - CS 8053 - 36019 Châteauroux Cedex

Tél. : 02 54 29 50 00 - www.indre.gouv.fr



Préfet de l'Indre